



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E24782

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2024

ÉDITÉ LE 10/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1995

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2000
76 395

Raison sociale : FONTAINE LAURENT

1259 LE BOIS THILLANT
76970 GREMONVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1995 B 685

Siret : 402 624 753 00057

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 127635 9J 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010481209704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010481209704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Téléphone : 02 35 56 93 35

Portable : 0622455452

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarl.fontaine.laurent@gmail.com

Responsabilité légale :

DELIMBEUF HELENE CO-GÉRANT / FONTAINE STÉPHANE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/07/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	04/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.